

Flers Agglo			
Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
18.06.2026	2026-110	8.8	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 03 DU 18 JUIN 2026

65 questions, numérotées 2026-82 à 2026-146

DELIBERATION

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) APPROBATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Jérémy PRÉVOST, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : José COLLADO (La Ferté Macé), Jacques FORTIS (Briouze), Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), Gilles RABACHE (Caligny), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Betty GUERIN (La Ferrière aux Etangs), Tâm NGUYEN (Flers), Thierry AUBIN (Messei), Agathe VERGER (Flers), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Marie LENGLINE (Aubusson), Bruno AUVRAY (Le Grais), Gilles PETIT (Athis Val de Rouvre) et Jacky LECOQ (La Coulonche).

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN, Nathalie MASSEAU et Marion DAVID (Athis Val de Rouvre), Jean-Louis PELLERIN (Barvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Johnny SUZANNE (Berjou), Véronique NOËL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Brigitte QUENTIN (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Daniel BIGEON (Dompiere), Sandrine LEROYER (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Jérôme PALLIGEN (La Ferrière aux Etangs), Yvon FRÉMONT, Antigone GEORGALAS, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Mickaël CHATELIN et Michel LEROYER (La Ferté Macé), Jean-François BRISSET, Armelline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHE, Chantal GAUMER, Georges LAVIGNE, Andrée DUVAL, Stéphane BENIS, Valérie GAUTRIN, Luca PEYRELADE, Gaëlle PIOLINE, Leïla HARDY et Lori HELLOCO (Flers), Pascal LECERF et Anne GOUELBO (La Lande Patry), Rachel DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Jérémy DUVAL (Landigou), Hervé GOUÉREC (Landisacq), Bernard MÉSENCE (Lonlay le Tesson), Nicolas DAVY (Le Méné de Briouze), Gilbert GUERIN (Méné Hubert sur Orne), Isabelle RENAULT (Messei), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jacques GALLE (Saint André de Messei), Christophe AMICE (Saint Clair de Halouze), Stéphane TERRIER, Richard PICOT, Sophie LEFAIVRE et Thierry CHOTTARD (Saint Georges des Groseillers), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Christian JENVRIN (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Matthieu MONZON (Aubusson), Alain ALMEIDA (Barvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Julie BOURDON (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Gérard ZANETTI (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Kilian PRÉVOSTS (Dompiere), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Nathalie GALLOT (Echalou), Françoise BLANDIN (Le Grais), Pierre ALIX (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Dominique TERREAU (Landisacq), Claude PELOUIN (Lonlay le Tesson), Ludovic GUITTON (Le Méné de Briouze), Stéphane LOUVEAU (Méné Hubert sur Orne), Françoise GRASSET (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Fabien LABAISSE (Saint André de Messei), Angélique LAURENT (Saint Clair de Halouze), Laurent BOUQUEY (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Maëlle GUYOT (Saint Pierre du Regard), Didier BESNARD (Sainte Honorine la Chardonne), Sylvie LEBLOND (Sainte Opportune), Dominique DUFAY (Saires la Verrerie) et Franck STEFFEN (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Nicolas DAVY	Ludovic GUITTON	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Georges LAVIGNE	Armelline SALLIOT	Ensemble de la séance
	Jérôme PALLIGEN	Betty GUERIN	
	Rachel DELAPORTE	Emmanuel LE SECQ	
	Anne GOUELBO	Pascal LECERF	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Agnès MORICE	Jérémy PREVOST	
	Leïla HARDY	Gaëlle PIOLINE	
	Pauline DUCHESNE	Jean-François BRISSET	
	Chantal GAUMER	François LEPRINCE	
	Frédéric GAUCHE	Emmanuelle BERGOT	2026-101 à 2026-146

Excusés : Jean-Luc LEPORTIER (2026-82 et 2026-83) – Sandrine LEROYER (2026-96 à 2026-146) – Charlie LETETREL (2026-114 à 2026-146)

Absents : Stéphane TERRIER (2026-82 à 2026-95) – Brigitte QUENTIN et Michel LEROYER (ensemble de la séance)

EFFECTIF	Question	Présents	Votants
En exercice : 77	2026-82 et 2026-83	64	73
Quorum : 39	2026-84 à 2026-100	65	74
	2026-101 à 2026-113	64	74
	2026-114 à 2026-146	63	73

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
11.06.2026	19 H 40	Véronique NOËL	22 H 15	19.06.2026	25.06.2026

R A P P O R T

Présenté par

Bruno AUVRAY

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Patrimoine et Transitions énergétiques		01	03.06.2026	2	
CONSEIL	Séance	03	18.06.2026	N° d'ordre	N° délibération
				29	2026-110

OBJET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) – APPROBATION

BP/SB/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2019-913 du 10 octobre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle de Flers Agglo.

Par délibération n° 2025-1473 du 25 juin 2025, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle de Flers Agglo.

Pour rappel, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, rend obligatoire l'adoption d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) au 31 décembre 2018 pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants.

Un PCAET est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Les PCAET doivent être les outils opérationnels de mise en œuvre et de coordination de la transition énergétique sur les territoires, pour atteindre la neutralité carbone en 2050, objectif inscrit dans la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'Energie et au Climat.

Le PCAET de Flers Agglo doit donc contribuer à répondre localement à ces objectifs, en les adaptant à l'échelle de son territoire, tout en étant compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Normandie, ainsi qu'avec les objectifs fixés dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du futur PLUi-H de Flers Agglo devra être compatible avec les objectifs du PCAET.

Cette démarche, nécessairement transversale, a été rythmée par plusieurs temps de concertation (1). Elle a été élaborée sur la base d'un diagnostic territorial (2) et de la définition d'une stratégie (3) qui ont permis d'encadrer l'élaboration du programme d'actions du PCAET (4). Comme tout document de planification, le PCAET est soumis à une évaluation environnementale (5) et comporte des étapes de consultation réglementaires (6).

Les éléments présentés ci-dessous sont détaillés dans les annexes de la délibération.

1. La concertation des acteurs et la gouvernance du projet (Annexe 4b)

L'élaboration du PCAET a été participative et s'est déroulée autour de deux phases de co-construction.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.06.2026	2026-110	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Les temps forts de la concertation sont exposés ci-dessous :

- a. Partage du diagnostic et identification des enjeux avec les élus et membre du comité de direction (CODIR) :
 - 01/06/2021 : Comité de pilotage – diagnostic et enjeux
 - 07/09/2021 : Comité de direction – diagnostic et enjeux
 - De septembre à octobre 2021 : questionnaire transmis aux habitants en ligne et enquêtes réalisées lors du marché de Flers par des agents de Flers Agglo
 - 08/03/2022 : Comité de direction – priorisation des enjeux
- b. Atelier de concertation : partage de la stratégie et identification des actions à mettre en place :
 - Avril 2021 : Questionnaire communaux
 - 04/07/2024 : Groupe projet – stratégie
 - 17/09/2024 : Comité de direction – diagnostic et stratégie
 - 19/09/2024 : Comité de pilotage - présentation de l'état d'avancement
 - 19/09/2024 : Forum des acteurs
 - 19/09/2024 : Le labo participatif et citoyen

2. Les résultats du diagnostic du PCAET (Annexe 4a)

Le diagnostic a permis de mettre en avant les enjeux climat-air-énergie spécifiques au territoire.

Les éléments principaux du diagnostic sont les suivants :

- Un réchauffement climatique d'ores et déjà marqué qui a des impacts sur l'agriculture, l'économie et la santé :
 - ❖ +0.8°C observé depuis les années 50. Les prévisions pour 2030 sont à la hausse (+1.2° à 1.4°) et en 2080 +2°C à 3.4°),
 - ❖ Des vagues de chaleur qui pourraient s'allonger : actuellement 2 jours / d'ici 2050 environ 7 jours
 - ❖ Des dérèglements au niveau de la pluviométrie dans les années à venir : -10 % par an avec une alternance hiver (+13.6%) / été (-27%)
 - ❖ Des sécheresses qui pourraient se prolonger : d'ici 2080 +8 à 12 jours
- Les consommations d'énergie du territoire de Flers Agglo en 2021 étaient d'environ 1208 GWh dont les 2 principaux secteurs en terme de consommation énergétique sont le résidentiel (32.9%) et le transport (27.6%) en 2021,
- Une forte dépendance aux énergies fossiles (carburants + gaz ≈ 63% de l'énergie totale consommée),
- La facture énergétique du territoire en 2021 était aux alentours de 150 millions d'euros, ce qui fait environ 6 000 € par ménage, soit une hausse de 25% depuis 2005,

- Les émissions de gaz à effet de serre du territoire de Flers Agglo en 2021 étaient d'environ 399 068 TCO₂e dont les 2 principaux secteurs en terme d'émission de gaz à effet de serre sont l'agriculture (45.4%) et le transport routier (22.9%),
- L'empreinte carbone d'un habitant est d'environ 13.5 TCO₂e, en France elle est en moyenne de 10 TCO₂e,
- 85 % de l'énergie consommée est importée,
- La production d'énergies renouvelables sur le territoire est d'environ 233GWh. Soit 18 % de la consommation énergétique,
- La séquestration annuelle de FLA : 34 400 TCO₂eq soit environ 8,5% des émissions annuelles.

3. La stratégie du PCAET (Annexe 4b)

La stratégie territoriale identifie les priorités et objectifs de la collectivité.

Pour l'élaboration de sa stratégie, Flers Agglo souhaite s'aligner sur les objectifs réglementaires du niveau régional et national à l'horizon 2030 aux niveaux suivants :

- ❖ Réduire les consommations d'énergie de - 20 % par rapport à 2015 (passer de 1248 GWh à 986 GWh en 2030) ;
- ❖ Réduire les émissions de gaz à effet de serre de -35% par rapport à 2015 ;
- ❖ Augmenter la production d'énergies renouvelables à hauteur de 32% de sa consommation d'énergie totale visé en 2030 (soit 315 GWh d'ici 2030) ;
- ❖ Une diminution générale sur les polluants atmosphériques
- ❖ Atteindre une neutralité carbone à l'horizon 2050

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de Flers Agglo reprend les axes du projet de territoire inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et se décline de la manière suivante :

- **Axe 1 : réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire :**
 - ❖ 1.1 - Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique
 - ❖ 1.2 - Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air
 - ❖ 1.3 - Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité
- **Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives :**
 - ❖ 2.1 - Développer et accompagner les entreprises dans la transition écologique
 - ❖ 2.2 - Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques
 - ❖ 2.3 - Soutenir une offre de services prenant en compte les nouveaux enjeux du territoire (santé, climat, environnement...)

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.06.2026	2026-110	8.8	
	RÉGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

➤ **Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie :**

- ❖ 3.1 - Encourager le déploiement des énergies renouvelables
- ❖ 3.2 - Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation
- ❖ 3.3 - Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives

➤ **Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique :**

- ❖ 4.1 - Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux enjeux de transition (énergie, économie circulaire, climat)
- ❖ 4.2 - Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique

4. Le programme d'actions (Annexe 4c)

Pour atteindre les orientations fixées par la stratégie, le territoire s'est doté d'un programme d'actions, élaboré en concertation avec les différents partenaires institutionnels du PCAET et en concertation avec les acteurs et habitants du territoire. Il se présente comme un portefeuille qui doit permettre de déclencher progressivement les actions sur une période de 6 ans.

Les 44 fiches actions retenues répondent aux grands enjeux du territoire. Elles sont portées par Flers Agglo et des acteurs du territoire (communes, syndicats, associations, ...)

Le référent, les partenaires, le contexte, les objectifs, la contribution à la qualité de l'air, les actions à déployer, le plan de financement, le calendrier et le budget sont présentés dans chacune des fiches.

➤ **Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire**

- ❖ 1-1 Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique
 - Action 1 - Accompagner la rénovation énergétique des logements privés
 - Action 2 - Accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux et communaux
 - Action 3 - Accompagner la rénovation énergétique des locaux à vocation économique
 - Action 4 - Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété des bâtiments publics
 - Action 5 - Sensibiliser les ménages et les salariés aux éco-gestes, à la sobriété et à l'efficacité énergétique
 - Action 6 - Accompagner et améliorer la sobriété énergétique de l'éclairage public
- ❖ 1-2 Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air
 - Action 7 - Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et restaurer la continuité écologique
 - Action 8 - Protéger et optimiser la ressource en eau
 - Action 9 - Améliorer la biodiversité du territoire

- Action 10 - Sensibiliser et faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air
- Action 11 - Préserver et agir en faveur de la biodiversité au sein de Flers Agglo et des communes
- ❖ 1-3 Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité
 - Action 12 - Traduire les enjeux Air Energie Climat dans le futur PLUiH
 - Action 13 - Accompagner les particuliers et investisseurs lors de l'instruction des permis de construire
 - Action 14 - Prendre en compte la biodiversité et l'Urbanisme Favorable à la Santé dans les projets publics
- **Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives**
 - ❖ 2-1 Développer et accompagner les emplois dans la transition écologique
 - Action 15 - Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique
 - Action 16 - Développer des zones d'activités labellisées RSE
 - Action 17 - Mise en œuvre des éco-défis en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - ❖ 2-2 Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques
 - Action 18 - Valoriser les circuits-courts auprès de la population
 - Action 19 - Sensibiliser les élus, les agents aux enjeux agricole du territoire
 - Action 20 - Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective
 - Action 21 - Construire et dispenser un cycle d'animation auprès de scolaires sur les thématiques du paysage agricole normand, de la production maraîchère et de l'équilibre alimentaire
 - Action 22 - Créer un restaurant d'insertion solidaire valorisant les circuits courts
 - ❖ 2-3 Soutenir une offre de services prenant en compte les nouveaux enjeux du territoire (santé, climat, environnement...)
 - Action 23 - Adapter les productions aux besoins du territoire et aux changements climatiques
 - Action 24 - Mettre en place un budget participatif orienté vers des projets d'écocitoyenneté
 - Action 25 - Instaurer un bonus pour l'attribution par Flers Agglo de subventions aux associations prenant en compte le changement climatique
- **Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie**
 - ❖ 3-1 Encourager le déploiement des énergies renouvelables
 - Action 26 - Accompagner la planification énergétique territoriale
 - Action 27 - Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.06.2026	2026-110	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

- ❖ 3-2 Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation
 - Action 28 - Prévenir, réduire et valoriser les déchets
 - Action 29 - Accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leurs déchets
 - Action 30 - Améliorer la collecte des déchets issus de l'activité de Flers Agglo et de la ville de Flers
 - Action 31 - Mettre en place un plan numérique responsable à l'échelle de Flers Agglo

- ❖ 3-3 Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives
 - Action 32 - Développer le réseau cyclable sur le territoire de Flers Agglo
 - Action 33 - Multiplier le nombre de vélo du territoire et développer l'apprentissage du vélo
 - Action 34 - Augmenter le stationnement vélo
 - Action 35 - Favoriser le développement du tourisme à vélo et des animations autour du vélo
 - Action 36 - Développer les transports collectifs et sensibiliser en interne à l'écomobilité

➤ **Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique**

- ❖ 4-1 Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux enjeux de transition (énergie, économie circulaire, climat)
 - Action 37 - Information du grand public sur les actions du Plan Climat Air Energie Territorial
 - Action 38 - Proposer une offre d'achat groupé d'énergie pour les particuliers
- ❖ 4-2 Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique
 - Action 39 - Accompagner les agents et élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la qualité de l'air
 - Action 40 - Accompagner les élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la transition écologique et le changement climatique.
 - Action 41 - Prendre en compte l'impact environnemental des manifestations publiques et de l'agglomération dans leur organisation
 - Action 42 - Renforcer les ambitions de la commande publique durable et responsable
 - Action 43 - Mettre en place un budget vert
 - Action 44 - Elaborer et mettre en œuvre le Contrat d'Objectifs Territorial

De plus, le programme est accompagné d'un outil de suivi permettant de mesurer l'avancement de la mise en œuvre du PCAET et l'atteinte des objectifs fixés.

Un Comité technique et un Comité de pilotage se réuniront chaque année pour garantir ce suivi.

Conformément à l'article R 229-51 – IV du Code de l'Environnement, un bilan à mi-parcours devra être réalisé.

5. L'évaluation environnementale stratégique (Annexe 6)

Conformément aux dispositions réglementaires, une Evaluation Environnementale Stratégique a été réalisée tout au long de l'élaboration du PCAET. Elle comprend un état initial de l'environnement qui fait un état zéro du territoire avant la mise en œuvre du PCAET ainsi qu'un rapport environnemental qui mesure les impacts du PCAET sur le territoire.

Cette démarche permet de s'assurer de l'approche systémique et intégrée du PCAET.

6. Les consultations réglementaires (Annexe 8 à 15)

Suite à la délibération n°2025-1473 du 25 juin 2025, le projet de PCAET a été transmis conformément au Code de l'Environnement à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional.

Vu l'avis de la MRAE en date du 15 octobre 2025 (n°2025-6018) (Annexe 8).

Vu l'avis tacite favorable du Préfet de l'Orne suite à la consultation en date du 15 juillet 2025, le Préfet de l'Orne ayant adressé son avis le 28 octobre 2025 (Annexe 9).

Vu l'avis tacite favorable de la Région Normandie suite à la consultation en date du 15 juillet 2025, la Région ayant adressé son avis le 02 octobre 2025 (Annexe 10).

Vu le bilan de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) organisée du 02 février au 4 mars 2026. (Annexe 14).

Au vu des remarques émises lors de la PPVE (Annexe 15), il vous est proposé de modifier la fiche action n°29 du PCAET à propos des structures du réemploi solidaire.

Considérant que certaines observations de la MRAE pourront être prise en compte lors du bilan à mi-parcours et que les autres observations ne nécessitent pas de modification du PCAET.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- | | |
|---------------------|--|
| 1- MODIFIER | la fiche action n° 29 avec les mentions figurant dans le document « Réponses_Remarques_PPVE PCAET_FA » (Annexe 15). |
| 2- APPROUVER | le PCAET comprenant le diagnostic (Annexe 1), la stratégie (Annexe 2), le plan d'actions (Annexe 3), l'état initial de l'environnement (Annexe 4), l'évaluation environnementale stratégique (Annexe 5) et le résumé non technique de l'ESS (Annexe 6), tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure dans les documents annexés. |
| 3- AUTORISER | Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération. |

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.06.2026	2026-110	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

4- METTRE A DISPOSITION du public le PCAET sur le site de Flers Agglo.

5- PUBLIER

le bilan de la PPVE pendant une durée minimale de trois mois sur le site de Flers Agglo conformément à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,



Véronique NOËL

Le Président,



Jérémy PRÉVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260618-2026-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

Publication : 25/06/2026

